

NASSOGNE

Marloie, le 22 octobre 2020

Compte-rendu de la réunion de la CCLGF du 19 octobre 2020,
à la maison de village de Grune

Présents :

- Marc Quiryren, André Blaise, Jean-François Culot, Johanna Colmant, Sabine Bertouille, René Cimino, Nicole Malevez, Andrée Defesche, Françoise Mathieu, Simon Linard de Guertechin, Christian Mulders, Mickaël Heinen, Denis Dumont, Didier Henquinet, membres de la Commission ;
- Bernadette Schmitz, administration communale ;
- Florence Lesuisse et Alain Jacquet, FRW

Excusés : Philippe Pirlot, Sébastien Herman, Éric Heymans, Olivier Embise, Stéphane Cugnon, Albert David, Angelo Salamone

Marc Quiryren, Bourgmestre, accueille les participants dans la maison de village de Grune. La Commission consultative locale de gestion de la forêt (CCLGF) n'a plus eu l'occasion de se réunir depuis longtemps à cause du contexte sanitaire. Les 3 sous-groupes n'ont guère pu progresser non plus. Par ailleurs, l'élaboration du nouveau Programme communal de développement rural (PCDR) se poursuit, avec l'accompagnement de la Fondation rurale de Wallonie. Il devenait urgent d'y intégrer une réflexion sur la forêt, d'où l'organisation de cette réunion.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 12 février 2020 est approuvé sans modification.

Plusieurs participants regrettent que les sous-groupes n'aient pas eu l'occasion de se réunir. Il conviendrait de relancer la dynamique (et de vérifier les listes des personnes inscrites à chaque sous-groupe).

2. Le contexte du PCDR et les objectifs de la rencontre

Florence Lesuisse (FRW) explique l'état d'avancement du nouveau Programme communal de développement rural (PCDR) de la commune de Nassogne.

Le bureau Impact a rédigé une étude socio-économique de la commune. La FRW a organisé des consultations villageoises et des rencontres thématiques (mobilité, culture, aînés...) pour collecter un maximum de projets, d'idées... En parallèle, la Commission locale de développement rural (CLDR) a établi un diagnostic partagé et une première stratégie de développement (objectifs...). Prochainement, il s'agira de travailler sur les projets : sélection, précision, hiérarchisation...

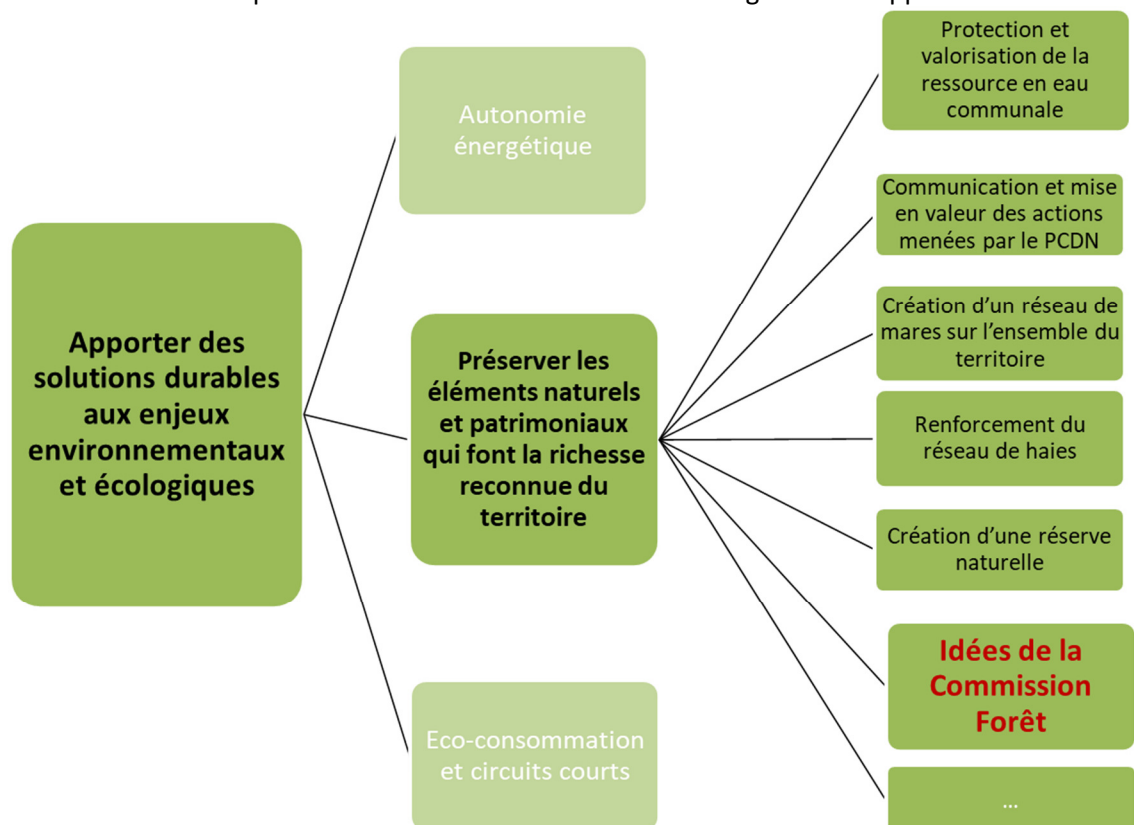
Lors des différentes réunions, la forêt a été peu abordée ou de manière très générale. Voici les idées formulées par les habitants :

- Diversifier les essences pour éviter les maladies et les mises à blanc complètes, privilégier les feuillus et les essences résistantes au changement climatique
- Une gestion selon la technique Pro Sylva
- Développer une chasse éthique plus respectueuse de l'équilibre entre gibier, faune et flore.
- Favoriser l'économie circulaire et éviter la vente à l'exportation
- Réinstaurer la Fête des bruyères pour valoriser la forêt et le métier du bois

L'enjeu est de « *protéger et valoriser le patrimoine forestier et anticiper son évolution* ».

Actuellement, la stratégie élaborée par la CLDR repose sur 4 axes de développement : l'économie, l'environnement et l'énergie, la qualité de vie et la communication.

La forêt a évidemment toute sa place dans l'axe « environnement et énergie » développé ci-dessous :



Mais, la forêt est aussi concernée par d'autres objectifs :

Objectif 1.1. : Promouvoir et aider les acteurs économiques locaux, à savoir les artisans, les producteurs locaux, les commerces de proximité et les TPE-PME.

Objectif 1.2. : Mieux capter les retombées économiques du tourisme, d'une part en profitant de la localisation stratégique du territoire, et d'autre part, en faisant connaître et en encadrant les acteurs touristiques.

Objectif 2.1 : Tendre vers l'autonomie énergétique en s'appuyant sur la dynamique exemplaire et novatrice initiée depuis plusieurs années.

A noter qu'en matière de production d'énergie, deux projets sont déjà retenus : la création d'un réseau de chaleur bois-énergie à Forrières et la création d'une plate-forme bois-énergie communale dans le but de valoriser les excédents forestiers en plaquettes.

Le but de cette réunion et de la démarche est d'intégrer les travaux de la Commission « forêt », sur le devenir souhaité de la forêt et les projets à mener selon elle, dans le PCDR. Cela aura au moins deux avantages :

- La stratégie du PCDR sera plus complète, plus cohérente.
- Des projets de la Commission « forêt » pourraient bénéficier des subventions du développement rural.

Il ne s'agit donc pas d'englober la Commission « forêt » dans la CLDR, ni de piller ses idées, ni de cadenciser ses réflexions... Au contraire, la CLDR compile toutes les initiatives existantes, rassemble les idées, intègre les propositions des différentes commissions communales (aménagement du territoire, nature, aînés, agriculture...) et évite ainsi de refaire des réflexions qui ont déjà eu lieu. De plus, le PCDR est un outil communal qui se veut transversal.

3. Tendre vers une forêt idéale d'ici 2031 ?

Mettre en place une stratégie implique d'avoir une vision partagée de l'avenir : quelle est l'évolution souhaitée pour la forêt à Nassogne ?

La FRW a rédigé une proposition de vision partagée, sur base des discussions menées lors des différentes réunions de la Commission « forêt ». Ce texte se veut consensuel, global, spécifique à Nassogne et susceptible de s'intégrer dans la stratégie du PCDR. Voici le texte proposé :

*En 2031, la forêt communale de Nassogne affirmera
encore plus sa multifonctionnalité*

Pour développer ses fonctions et aménités, la forêt communale de Nassogne devra renforcer ses dynamiques et ses équilibres. La fonction de production de bois est un élément essentiel pour le climat (puits de carbone), l'emploi, les finances communales... Il s'agira de profiter au mieux des bonnes stations (sylviculture dynamique, essences feuillues précieuses, régénération naturelle, production de bois de qualité), mais aussi de donner un avenir aux sites moins favorables, via de nouvelles productions (enrichissement, diversification...) ou d'autres fonctions. Cette approche impliquera de tendre vers un équilibre forêt – grande faune, en concertation avec tous les acteurs. Les différentes mesures contribueront aussi à développer la fonction écologique de la forêt et son rôle de château d'eau de la commune. Cette forêt vivante et diversifiée gagnera en attractivité et permettra le développement de nouvelles activités récréatives.

Après lecture et discussion, les participants émettent les remarques suivantes :

- Le tourisme n'est pas assez mis en évidence ; il n'arrive qu'à la dernière phrase.
- Une forêt « vivante et diversifiée » ne suffit pas pour développer le tourisme ; il faut aussi accroître les activités organisées dans le massif.
- Au niveau de la production de bois, le hêtre et l'épicéa (voire le Douglas) suscitent beaucoup d'inquiétudes et de questions.
- Au niveau cynégétique, le texte reste très vague : quelle densité de sangliers ? quel type de chasse ? quel équilibre rechercher ?...

Ce texte et les remarques seront transmis à la CLDR.

4. Comment arriver à cette forêt idéale ?

Les participants sont répartis en 2 sous-groupes, un axé sur la fonction de production de la forêt et l'autre sur la fonction récréative (tourisme). L'aspect « chasse » devra être abordé plus tard, faute de participants. Chaque sous-groupe est chargé d'identifier au moins 3 projets qui peuvent contribuer à atteindre la forêt idéale.

Au niveau de la fonction de production :

- 1) Propositions sylvicoles : en préalable, la commune devrait demander officiellement à l'UVCW (Union des Villes et Communes de Wallonie) qui a le dernier mot en matière de gestion forestière : le DNF ou la commune. Les participants estiment que trop souvent le DNF fait une seule proposition de gestion et que la commune n'a donc pas le choix. Si la commune a le dernier mot, elle pourrait demander un avis à un expert forestier extérieur, surtout pour les interventions concernant les peuplements de hêtre et d'épicéa, voire de Douglas.
Le groupe de travail souhaiterait disposer de la liste des parcelles qui vont être mises à blanc et ferait alors des propositions (essence, régénération, arboretum...).
- 2) Appel aux bénévoles : il manque de la main d'œuvre en forêt et peut-être que certaines personnes seraient contentes de contribuer à quelques travaux forestiers. Par ailleurs, le fait de s'être investi entrainerait un plus grand respect du milieu forestier.
- 3) Avis des universités : la forêt communale de Nassogne n'est pas la seule à traverser une période difficile et l'équation est particulièrement complexe : adéquation de l'essence avec la station + évolution du climat + maladies + Natura 2000 + impact sur les finances communales + pression de la grande faune + ... Il serait intéressant de travailler avec des universités pour élaborer et tester la sylviculture de demain.
- 4) Château d'eau : le projet est de faire un état des lieux des captages situés en forêt (évolution des débits et des qualités, nécessité de nouveaux captages, zones de protection...).

Au niveau de la fonction récréative : l'objectif est de développer le tourisme, mais de maintenir un tourisme diffus (pas devenir un parc d'attraction ou un Durbuy-bis !). Les projets :

- 1) Développement de projets sportifs ponctuels permettant une reconnaissance nationale, voire internationale, de Nassogne et de sa forêt. Exemple : trail, VTT, parcours de tir à l'arc (sur cibles fixes), concours de bucheronnage, cross biathlon ou biathlon d'été (discipline combinant le trail et le tir sportif) (voir <http://www.biathlondete.be>)...
- 2) Création de parcours thématiques (santé, méditation, sensoriel, artistique...) et de promenades guidées (champignons, brame, petit patrimoine en forêt...).
- 3) Placement de panneaux d'information sur Natura 2000, la maladie de Lyme, la faune et la flore... Ces panneaux devront être attractifs, multilingues, avec un QR-Code pour ceux qui veulent plus d'informations...
- 4) Création d'aires de bivouac sur les itinéraires balisés (actuellement, il n'existe qu'une seule aire sur le territoire communal).
- 5) Développement de l'offre en logements touristiques :
 - Création d'aires de mobilhomes : au Château du bois, près de l'étang à Nassogne, près de la place de Forrières...
 - Création de logements insolites en forêt : il faut surfer sur cette mode. A voir si le projet doit être porté par la commune ou par un privé. Les abords du Château du bois conviendraient bien mais le site est en Natura 2000 et cette activité y est strictement interdite.
 - L'offre en logements touristiques (campings, gîtes, hôtels...) est-elle suffisante à Nassogne ?
- 6) Amélioration du maillage entre les promenades balisées.
- 7) Zonage de la forêt : il faudrait découper la forêt en différentes zones en fonction des activités qui y sont privilégiées (sylviculture, conservation de la nature, sport...).

Après la mise en commun des propositions, les discussions entre tous les participants portent sur les éléments suivants :

- Un tourisme diffus implique quand même un encadrement. Outre les acteurs locaux, il faut impliquer les structures supra-communales : la Maison du Tourisme (en charge surtout de la promotion), la Grande Forêt de Saint-Hubert (qui peut développer des activités et apporter une aide pratique) et le Géopark (pour la promotion, la labellisation et des actions d'éducation).
- En fait de tourisme, il faudrait plutôt parler de capacité d'accueil pour les humains, à commencer par les locaux. L'idée n'est pas de développer exagérément cette capacité ; donc pas de grand hôtel, pas de grand parking...
- Natura 2000 ne fait pas l'unanimité, notamment par rapport à l'évolution de la hêtraie. Pour certains, Natura 2000 joue son objectif de conservation (à l'échelle européenne) et permet certaines actions (enrichissement à base d'essences feuillues locales). Le concept évoluera certainement mais dans le cadre de son objectif. Pour d'autres, le réchauffement climatique impose de réformer Natura 2000 pour avoir une plus grande liberté d'action. Les responsables de Natura 2000 ne sont pas assez proactifs et vont provoquer une confrontation avec les communes forestières.
L'idée d'un partenariat de la commune avec une université est remise sur la table. Ce serait l'occasion d'étudier certains sites dans le détail, de faire plusieurs propositions d'aménagement, d'avoir un appui scientifique, de présenter les résultats lors d'un colloque (ce qui contribuerait aussi à la reconnaissance de Nassogne).

5. Conclusion et suites à donner

La FRW transmettra le contenu de cette réunion à la CLDR.

La Commission « forêt » ou ses sous-groupes peut encore envoyer des propositions pour le futur PCDR. La FRW souhaite néanmoins disposer de toutes les idées **pour le 10 décembre 2020**.

Il serait intéressant que chaque sous-groupe se réunisse et creuse l'un ou l'autre projet. A côté des indispensables réflexions à long terme (impacts du réchauffement climatique, Natura 2000...), la FRW insiste sur l'importance de concrétiser rapidement une ou l'autre action, même d'ampleur réduite (un article pour le bulletin communal, une promenade guidée, une conférence...).